



## Les missions de la Direction Générale

### **PROJET ASSOCIATIF**

Sous l'autorité des instances dirigeantes, la Direction Générale est chargée de mettre en œuvre le projet global de l'Association qui se concrétise dans les projets des Services et Etablissements gérés par l'Association.

Elle est également chargée d'en assurer son actualisation, au regard de l'évolution de l'environnement sociétal et des priorités retenues par les politiques publiques. Elle est ainsi force d'innovation et initie des actions nouvelles qu'elle soumettra en tant que de besoin à la validation des autorités de contrôle.

Elle remplit une mission d'interface entre l'Association et l'ensemble des acteurs du champ de l'intervention sociale et éducative.

### **PROJETS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES**

En s'assurant de leur cohérence avec le projet associatif, elle apporte toute l'aide nécessaire aux Services et Etablissements dans l'élaboration et l'actualisation de leur projet.

Elle veille et permet notamment que le processus d'évaluation des projets soit explicité, favorisant ainsi l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers.

### **MISSION D'APPUI-CONSEIL ET CONTRÔLES**

Une des missions essentielles de la Direction Générale concerne l'accompagnement des directions des Services et Etablissements en terme d'appui-conseil dans plusieurs domaines : gestion comptable et financière, gestion des ressources humaines, droit du travail.

Elle veille particulièrement à l'harmonisation des pratiques correspondantes.

#### Gestion Comptable et financière

Les directeurs des Services et Etablissements s'appuient sur les compétences techniques de la Direction Générale en matière de préparation budgétaire, d'élaboration et d'exécution des programmes d'investissement.

Dans le cadre de sa fonction de contrôle, la Direction Générale met en place les procédures internes nécessaires à la bonne exécution budgétaire. Elle vérifie et consolide les comptes de l'ensemble des Services et Etablissements.

## Gestion des Ressources humaines

La Direction Générale coordonne et harmonise la gestion des ressources humaines dans l'ensemble des Services et Etablissements. Elle impulse une politique de formation permettant le développement des compétences des salariés.

De même, dans le cadre de la gestion des ressources humaines, elle élabore, coordonne des procédures écrites concernant les carrières de l'ensemble des salariés, et s'assure de leur bonne exécution.

## Droit du travail

- ✓ Les Directions des Services et Etablissements s'appuient sur les compétences et ressources de la Direction Générale en termes de droit du travail et de conseil juridique.
- ✓ La Direction Générale accompagne les directions des Services et Etablissements pour les relations avec les Délégués du Personnel.
- ✓ Elle assure le fonctionnement des instances Comité d'Entreprise, C.H.S.C.T., et les séances de négociation annuelle obligatoire.

## **ETUDES ET EXPERTISES**

Dans le but de concourir à des économies d'échelle et à des comparaisons de coûts entre les Etablissements et Services, la Direction Générale procède à des études en faisant appel à ses compétences internes ou en s'appuyant sur des ressources externes, en se référant notamment aux indicateurs mentionnés à l'article 27 du décret 2003-1010 du 22 octobre 2003.

Elle accompagne les réflexions, les recherches et les démarches d'expertises menées par les Services et Etablissements dans le cadre de l'évolution de leur intervention éducative et sociale.

## **ANIMATION – COORDINATION – COMMUNICATION - EVALUATION**

La Direction Générale anime la dynamique de l'Association en privilégiant la cohésion entre les Services et Etablissements.

Elle assure une coordination efficiente entre le Bureau de l'Association et le Conseil de Direction.

Elle facilite la collaboration entre les administrateurs et les bénévoles de l'Association avec les équipes des Services et Etablissement dans l'esprit d'une complémentarité des compétences professionnelles et bénévoles au service des usagers.

Elle coordonne ses actions avec le dispositif départemental et les réseaux d'action sociale.

La Direction Générale est investie d'une mission globale de réflexion sur les outils, les supports et les méthodes de communication pour les adapter aux besoins de l'Association.

La Direction Générale pilote la démarche d'évaluation de l'association en lien avec le Conseil d'Administration et l'ensemble des services / établissements.